

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions stratégiques

Coopération avec d'autres organisations

VUE D'ENSEMBLE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat. Il devrait être lu parallèlement au document SC61 Doc. 14.1, *Rapport d'activité sur la mise en œuvre de la Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*, et aux documents mentionnés ci-dessous.
2. Le but 3 de la *Vision de la stratégie CITES: 2008 à 2013* est de "contribuer à une réduction substantielle du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique en garantissant que la CITES et les autres instruments et processus multilatéraux soient cohérents et se renforcent mutuellement". Cette cohérence et ce renforcement mutuel sont nécessaires, bien sûr, tant au niveau national qu'international.
3. Comme indiqué dans le document SC61 Doc. 14.1, le positionnement stratégique de la Convention par rapport aux autres organisations, instruments et processus est essentiel pour la réussite de son application, comme l'indique le but 3. L'action de coopération menée pour atteindre le but 3 se manifeste dans les catégories suivantes:
 - les conventions touchant à la biodiversité et autres conventions;
 - les organisations internationales sur l'environnement;
 - les organisations et accords internationaux traitant des ressources naturelles;
 - les organisations internationales traitant du commerce et du développement;
 - les organisations internationales traitant de la lutte contre la fraude; et
 - les mécanismes financiers internationaux et autres institutions apparentées.

Les conventions touchant à la biodiversité et autres conventions

4. La CITES a intensifié de diverses manières son engagement vis-à-vis des autres conventions touchant à la biodiversité. Elle a participé activement au Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB, mécanisme de coordination des chefs des exécutifs de six conventions mondiales), et a accueilli une réunion du GLB en avril 2011. Le Secrétariat interagit régulièrement avec les conventions touchant à la biodiversité et les trois conventions de Rio par le biais du Groupe de gestion de l'environnement (GGE, organisme de coordination à l'échelle des Nations Unies) et par le biais de l'initiative secrétariats de conventions/PNUE sur la gestion des informations et des connaissances. L'on s'emploie actuellement à créer un réseau de cadres juridiques travaillant dans les secrétariats des conventions. Le Secrétariat a aussi des contacts informels réguliers avec les secrétariats des conventions sur toute une série de questions.
5. Le Secrétariat a participé à une retraite des chefs des exécutifs, convoquée en septembre 2010 par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en réponse aux demandes des autres secrétariats de conventions d'une réunion conjointe avant la réunion à haut niveau sur la biodiversité (New York, septembre 2010). Une deuxième retraite est prévue en septembre 2011. Il a aussi participé à la 10^e session de la Conférence des Parties à la CDB (COP10, Nagoya, 2010).
6. Les autres activités menées en coopération ont été les suivantes: réunions des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité, nombreuses réunions bilatérales ou

plus larges avec d'autres conventions, parfois par vidéo conférence ou téléconférence, préparation et prononciation de discours conjoints (par la CITES, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention sur le patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides à la COP10 de la CDB, etc.), participation aux réunions d'organes directeurs et subsidiaires d'autres conventions, participation à des événements intéressant mutuellement plusieurs ou toutes les conventions, et plus récemment, planification conjointe par les conventions de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

7. Plusieurs pays ont réagi positivement à l'action menée en coopération par les conventions, qui vise à trouver une synergie programmatique plutôt qu'administrative. Si les Parties à la CITES souhaitent trouver une synergie administrative avec les autres conventions, d'autres orientations seront nécessaires.
8. Des informations plus détaillées sur la coopération avec la CDB sont données dans le document SC61 Doc. 15.3 et sur la coopération avec la CEM dans le document SC61 Doc. 15.4.

Les organisations internationales sur l'environnement

9. Le Secrétaire général a rencontré en plusieurs occasions le Directeur exécutif du PNUE et il y a eu une coopération fréquente entre le Secrétariat et le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC), la Division du PNUE sur les conventions et le droit de l'environnement, la Division sur l'application de la politique environnementale, la Division sur la technologie, l'industrie et l'économie, le Bureau du PNUE sur les opérations et le Bureau des Nations Unies à Nairobi (voir les documents sur les relations avec le PNUE au point 9 de l'ordre du jour).
10. L'une des principales activités du PNUE concerne l'établissement de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et la CITES a participé aux réunions formelles et informelles liées à ce processus (voir document SC61 Doc. 15.6).
11. Le Secrétaire général a participé à la réunion à haut niveau sur la biodiversité, de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tenue à New York en septembre 2010.
12. Outre qu'elle est membre de l'EMG, la CITES est membre du groupe de gestion des questions de biodiversité de l'EMG (*IMG-Biodiversity*), et le Secrétaire exécutif de la CDB et le Secrétaire général de la CITES ont coprésidé la réunion de l'*IMG-Biodiversity* tenue à Genève en février 2011.
13. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est un autre partenaire clé dans le domaine de l'environnement. Le Secrétaire général a rencontré le Directeur général de l'UICN à maintes reprises et a convoqué des réunions du personnel CITES et de la Commission UICN de sauvegarde des espèces et de la Commission du droit de l'environnement pour étudier les opportunités d'un engagement plus important vis-à-vis de la CITES.
14. Le Secrétaire général a aussi rencontré le Président du Fonds mondial pour la nature (WWF), le Directeur général du CIC (*International Council for Game and Wildlife Conservation*), le Directeur de TRAFFIC, le Président d'*International Fund for Animal Welfare* et le Président de *Center for International Environmental Law*, et d'autres encore, pour discuter de l'application de la CITES.

Les organisations et accords internationaux traitant des ressources naturelles

15. La coopération entre la CITES et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été améliorée grâce à un protocole de coopération plus large (couvrant l'alimentation et l'agriculture, la pêche, la sylviculture et les espèces sauvages) et la convocation conjointe d'une réunion sur la conservation et l'utilisation durable des requins (voir document SC61 Doc. 15.5). La coopération entre la CITES et la Commission internationale pour la conservation des thons de l'Atlantique (ICCAT) s'est elle aussi améliorée (voir document SC61 Doc. 15.7).
16. Le Secrétariat a travaillé efficacement et en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) à appliquer un programme conjoint de plusieurs millions de dollars sur plusieurs années, visant à veiller à ce que le commerce international des espèces CITES produisant du bois soit compatible avec leur conservation et leur gestion durable. Le Secrétaire général a rencontré le Directeur exécutif de l'OIBT en octobre 2010 et les deux secrétariats s'emploient actuellement à trouver des fonds pour la seconde phase de leur programme conjoint. En avril 2011, les pays participant au programme OIBT/CITES se sont réunis avec les pays donateurs et les Secrétariats de l'OIBT et de la

CITES en marge de la 19^e session du Comité pour les plantes pour examiner les résultats obtenus et les futures activités qui pourraient être entreprises si des fonds devenaient disponibles.

17. Le Secrétaire général a rencontré le Directeur du Forum des Nations Unies sur les forêts en marge de la COP10 de la CDB; ce dernier devrait participer à une réunion en marge de la 25^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2011).

Les organisations internationales traitant du commerce et du développement

18. La coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en particulier son Initiative BioTrade, et avec le Centre international du commerce, est en train d'être renforcée grâce à la mise en place conjointe d'activités concrètes, dont certaines ont été déterminées lors de la réunion tenue par le Secrétaire général et le Chef des Affaires juridiques et de la politique commerciale avec le Directeur général de l'OMD en septembre 2010. Des informations détaillées sont données dans le document SC61 Doc. 15.8.
19. Le Secrétariat a maintenu ses contacts avec le secteur privé, parfois avec l'appui de la CNUCED. Cette action a impliqué des réunions bilatérales et plus larges avec des associations de certains secteurs économiques et des sociétés individuelles qui utilisent des animaux et des plantes CITES dans leurs produits.

Les organisations internationales traitant de la lutte contre la fraude

20. En novembre 2010, la CITES, Interpol, l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (UNODC), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont établi le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC). Le Secrétaire général a pris la parole devant la 79^e Assemblée générale d'Interpol tenue à Doha en novembre 2010 et devant la 30^e réunion du Comité de l'OMD sur la lutte contre la fraude, tenue à Bruxelles en mars 2011. En outre, il a eu des réunions avec le Président de la Banque mondiale (au Forum international sur le tigre à Saint-Petersbourg en novembre 2010), le Secrétaire général de l'OMD, le Secrétaire général d'Interpol et le Secrétaire exécutif de l'UNODC. Des informations détaillées sont données dans le document SC61 Doc. 30.
21. Les CITES est un des partenaires de l'Initiative Douanes vertes (GCI) dont l'objectif est d'améliorer la capacité des douanes et autres personnels de lutte contre la fraude de surveiller et de faciliter le commerce légal et de détecter et de prévenir le commerce illégal, notamment des espèces de la faune et de la flore sauvages. Le GCI est une activité conjointe, au sein du PNUE, de divers secrétariats de conventions et de plusieurs organisations intergouvernementales, dont l'OMD. Le Secrétariat a servi d'interlocuteur dans plusieurs ateliers de formation organisés par le GCI pour des douaniers. L'accent qu'il a mis sur le renforcement des connaissances et des aptitudes pratiques (comme l'identification de spécimens dans le commerce) plutôt que sur une sensibilisation plus générale, a été appréciée par les participants à l'atelier et les autres partenaires du GCI.

Les mécanismes financiers internationaux et autres institutions apparentées

22. Le Secrétaire général a rencontré le Chef de l'exécutif du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à Washington en septembre 2010 (et au Forum international sur le tigre, voir ci-dessus au point 20) pour évoquer des questions pertinentes pour la CITES. Le FEM a indiqué depuis qu'il était prêt à consulter la CITES sur les propositions de projets impliquant des espèces CITES (voir document SC61 Doc. 16).

Autres activités liées au but 3

23. Par sa participation au groupe de liaison interagences sur les espèces exotiques envahissantes établi par la CDB, la CITES a renforcé ses contacts avec les organisations qui traitent de la santé et du transport d'animaux et de plantes [Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Convention internationale pour la protection des végétaux (IPPC) et Organisation maritime internationale, par exemple].
24. A l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illicites de propriété des biens culturels, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a invité le Secrétaire général à partager l'expérience acquise dans le cadre de la CITES lors d'une table ronde sur les instruments légaux de lutte contre le trafic de biens culturels (Paris, mars 2011).

25. Le Secrétariat CITES a accepté l'invitation de coparainer le Congrès mondial sur la justice, la gouvernance et le droit pour la durabilité environnementale, organisé par le PNUE en partenariat avec la Banque mondiale, Interpol, l'UICN et autres entités, et le Secrétaire général est membre du Comité directeur exécutif de ce congrès. Des informations détaillées sont données dans le document SC61 Doc. 23.
26. Le Secrétariat a participé à diverses réunions tenues pour discuter de synergies ou de gouvernance pour la biodiversité: *Nordic expert symposium on Synergies in the Biodiversity Cluster* (Helsinki, avril 2010); les première et deuxième réunions du Groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau sur la Gouvernance environnementale internationale (Nairobi, 2010, et Espoo, 2010), ainsi qu'à la 26^e session du Conseil directeur du PNUE (Nairobi, 2011). Sur invitation, le Secrétaire général a participé à la réunion sur la gouvernance environnementale internationale organisée par la Suisse en juin 2011.

Recommandation

27. Le Comité permanent est invité à prendre note des informations communiquées ci-dessus.